

Article

Intégration de l'approche genre dans la vie politique de la ville de Beni, République démocratique du Congo (2006–2023)

Paluku Siwako Viannesco¹, Kambale Kamala Jean-Marie², Kasereka Kumbukaka Jean-Louis¹, Tawitemwira Mbafu-Moja², Katembo Senge Francklin¹ et Kambalume Kahindo Raphael²

¹Institut Supérieur Pédagogique de Beni (ISP-Beni), Beni, République démocratique du Congo

²Domaine des Sciences des Lettres et Arts, Institut Supérieur Pédagogique de Muhangi (ISP-Muhangi), B.P. 380, Butembo, République démocratique du Congo

Abstract: Cette étude analyse l'intégration de l'approche genre dans la vie politique de la ville de Beni entre 2006 et 2023, en mettant l'accent sur la participation électorale des femmes, leur accès aux espaces de décision et les contraintes qui structurent leur représentation. La recherche adopte une démarche descriptive mixte combinant analyse documentaire et enquête par questionnaire auprès de 120 adultes (70 femmes et 50 hommes) répartis dans les quatre communes de Beni. Les données électorales et institutionnelles sont mises en perspective avec les textes juridiques congolais et les statistiques de la Commission électorale nationale indépendante et de l'Union interparlementaire. Les résultats montrent une progression des candidatures féminines dans plusieurs scrutins, sans traduction proportionnelle en mandats électifs, particulièrement à Beni. Les répondants associent cette sous-représentation à des facteurs imbriqués : attitudes masculines perçues comme excluantes (60,8 %), insuffisance des ressources financières (56,7 %), normes et coutumes patriarcales (55,0 %), responsabilités familiales et domestiques (50,0 %) et volonté politique jugée insuffisante (48,3 %). L'étude conclut que l'égalité juridique ne suffit pas à produire une égalité de fait et recommande de renforcer les mécanismes d'application de la parité, le soutien aux candidatures féminines, la démocratie interne des partis, le mentorat, la prévention des violences politiques et la production de données désagrégées par sexe.

Mots-clés : genre, participation politique, représentation des femmes, parité, élections, Beni, République démocratique du Congo.

Citation : Siwako, P. V., Kamala, K. J.-M., Kumbukaka, K. J.-L., Mbafu-Moja, T., Senge, K. F., & Kahindo, K. R. Intégration de l'approche genre dans la vie politique de la ville de Beni, République démocratique du Congo (2006–2023). Etincelle. 2026, Vol. 26, no. 2. <https://doi.org/10.61532/rime262169>

Reçu: 12 juillet 2026
Accepté: 02 septembre 2026
Publié: 13 septembre 2026

Note de l'éditeur: Ishango-uac reste neutre en ce qui concerne les revendications juridictionnelles dans les cartes géographiques publiées et les affiliations institutionnelles des auteurs.



Copyright: © 2026 par les auteurs. Soumis pour une publication en libre accès selon les termes et conditions de la licence Creative Commons Attribution (CC BY) (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>).

1. Introduction

La participation politique des femmes constitue à la fois un droit démocratique et un indicateur de l'inclusivité des institutions. En Afrique, les progrès restent contrastés : plusieurs pays ont adopté des quotas ou des mesures temporaires spéciales, mais la progression de la représentation féminine demeure lente et dépend fortement du mode de scrutin, des pratiques des partis, du financement politique et des normes sociales (International IDEA, 2024; Olaitan, 2024).

En République démocratique du Congo (RDC), le cadre juridique reconnaît explicitement l'égalité entre les femmes et les hommes. L'article 14 de la Constitution impose aux pouvoirs publics de promouvoir la pleine participation des femmes et de garantir la parité dans les institutions nationales, provinciales et locales. La Loi n° 15/013 du 1er août 2015 précise les modalités d'application des droits de la femme et de la parité, tandis que la Loi n° 22/029 du 29 juin 2022 a introduit une mesure incitative selon laquelle une liste alignant au moins 50 % de femmes dans une circonscription est

exemptée du paiement du cautionnement électoral ([République démocratique du Congo, 2006, 2015, 2022](#)).

La traduction de ces engagements dans les résultats électoraux reste toutefois limitée. À l'Assemblée nationale, la proportion de femmes est passée de 8,4 % en 2006 à 12,8 % à l'issue du scrutin de 2023, ce qui confirme un progrès lent au regard de l'objectif de parité ([Inter-Parliamentary Union, 2024](#)). Le rapport annuel de la CENI reconnaît lui-même que l'exemption du cautionnement prévue par l'article 13 de la loi électorale n'a pas produit tous les effets escomptés ([CENI, 2024](#)).

Les recherches comparatives montrent que les quotas et autres mesures d'action positive peuvent augmenter la représentation descriptive des femmes, mais que leurs effets dépendent de leur conception, de leur caractère contraignant et de leur mise en œuvre par les partis politiques. Des travaux menés au Burundi, au Kenya et en Zambie soulignent notamment les effets mixtes des quotas, les résistances institutionnelles et le rôle déterminant des partis et du financement électoral ([Berry et al., 2021](#); [Ndayiragije et al., 2023](#); [Wang et al., 2021](#)). La violence et le harcèlement à l'égard des femmes en politique constituent également des mécanismes de découragement documentés dans la littérature récente ([International IDEA, 2024](#); [Johnson-Myers, 2023](#)).

Dans ce contexte, la ville de Beni offre un terrain d'analyse pertinent. Malgré une hausse du nombre de candidatures féminines au cours de plusieurs cycles électoraux, les données compilées par les auteurs montrent un accès très limité des femmes aux mandats électifs et aux responsabilités partisans locales. L'étude vise ainsi à répondre à trois questions : (1) comment la participation politique des femmes a-t-elle évolué à Beni entre 2006 et 2023 ? (2) quels facteurs socioculturels, économiques et institutionnels sont associés à leur sous-représentation ? et (3) quelles mesures peuvent rendre l'intégration de l'approche genre plus effective dans la gouvernance locale ?

L'hypothèse directrice est que l'écart entre égalité formelle et représentation effective résulte moins d'un facteur isolé que de l'interaction entre normes patriarcales, accès inégal aux ressources, fonctionnement des partis, contraintes familiales, environnement juridique et faible force contraignante des mécanismes de parité. Cette hypothèse conduit à analyser la participation féminine comme un phénomène systémique plutôt que comme une simple question de nombre de candidates.

2. Cadre conceptuel et analytique

Dans cet article, l'approche genre désigne l'intégration systématique des rapports sociaux entre femmes et hommes dans l'analyse des institutions, des politiques et des pratiques. Elle ne se réduit pas à la présence numérique des femmes : elle interroge également l'accès aux ressources, la capacité d'influence, les règles de sélection et les conditions de participation. La parité renvoie ici à l'objectif d'une représentation équilibrée dans les espaces de décision, conformément au cadre constitutionnel congolais.

L'analyse distingue la représentation descriptive — la présence numérique des femmes dans les candidatures et les institutions — de la représentation substantielle, qui concerne leur capacité réelle à participer à la définition de l'agenda politique et à influencer les décisions. Cette distinction est importante, car une augmentation du nombre de femmes n'entraîne pas automatiquement une transformation des rapports de pouvoir ou des politiques publiques ([Olaitan, 2024](#)).

Le cadre analytique retient trois familles de déterminants. Les facteurs socioculturels regroupent les normes patriarcales, les stéréotypes de genre, les responsabilités domestiques et les attentes sociales relatives aux rôles féminins. Les facteurs politico-institutionnels concernent les règles électorales, les pratiques de sélection des partis, l'accès aux positions éligibles, l'application de la parité et la protection contre les violences politiques. Les facteurs économiques renvoient à l'accès au financement, aux réseaux et aux ressources nécessaires pour soutenir une candidature. Ce cadre permet

d'interpréter les données locales sans réduire la sous-représentation féminine à des caractéristiques individuelles.

3. Méthodologie

3.1. Type d'étude et sources de données

La recherche adopte un devis descriptif mixte à dominante quantitative, complété par une analyse documentaire et historique. La composante empirique repose sur un questionnaire administré à 120 adultes âgés de 18 à 60 ans dans les quatre communes de la ville de Beni. La composante documentaire mobilise les textes juridiques congolais, les données de la Commission électorale nationale indépendante (CENI), les archives locales citées par les auteurs et les séries de l'Union interparlementaire.

Le recours à une perspective historique permet de comparer plusieurs cycles électoraux entre 2006 et 2023. L'analyse systémique sert à relier les résultats électoraux aux dimensions sociales, économiques, juridiques et partisans qui structurent l'accès des femmes à la vie politique.

3.2. Échantillonnage et caractéristiques des participants

L'échantillon est non probabiliste et de convenance. Il comprend 70 femmes (58,3 %) et 50 hommes (41,7 %). Ce choix permet de recueillir des perceptions diversifiées, mais ne garantit pas la représentativité statistique de l'ensemble de la population de Beni. Les résultats issus de l'enquête doivent donc être interprétés comme des tendances descriptives propres au groupe interrogé.

Tableau 1. Répartition de l'échantillon selon la commune et le sexe

Sexe	Beu	Bungulu	Mulekera	Ruwenzori	Total	%
Hommes	7	12	17	14	50	41,7
Femmes	12	20	21	17	70	58,3
Total	19	32	38	31	120	100,0
%	15,8	26,7	31,7	25,8		

Source : Enquête des auteurs.

L'échantillon couvre les quatre communes de Beni, avec une présence plus forte à Mulekera (31,7 %) et Bungulu (26,7 %). La proportion de femmes est supérieure à celle des hommes, ce qui offre un espace plus important aux perceptions féminines sur les obstacles à la participation politique.

Tableau 2. Répartition de l'échantillon selon l'âge et le sexe

Sexe	18–29 ans	30–40 ans	41–50 ans	51–60 ans	Total	%
Hommes	8	17	18	7	50	41,7
Femmes	12	21	27	10	70	58,3
Total	20	38	45	17	120	100,0

Source : Enquête des auteurs; bornes harmonisées à partir du tableau source.

Les participants âgés de 30 à 50 ans constituent la majorité de l'échantillon. Cette structure d'âge est cohérente avec l'objectif de documenter des perceptions liées à la participation électorale, aux responsabilités familiales et à l'engagement communautaire.

Tableau 3. Répartition de l'échantillon selon l'état matrimonial et le sexe

État matrimonial	Hommes	Femmes	Total	%
Célibataires	20	29	49	40,8
Mariés	27	37	64	53,3
Veufs/veuves	2	3	5	4,2
Divorcés	1	1	2	1,7

Total	50	70	120	100,0
-------	----	----	-----	-------

Source : Enquête des auteurs.

Tableau 4. Répartition de l'échantillon selon le niveau d'études et le sexe

Sexe	Aucun	Certificat	Diplôme d'État	Graduat	Licence	Doctorat	Total	%
Hommes	4	10	12	20	3	1	50	41,7
Femmes	6	10	20	27	7	0	70	58,3
Total	10	20	32	47	10	1	120	100,0

Source : Enquête des auteurs; terminologie des diplômes harmonisée.

Les titulaires d'un graduat et d'un diplôme d'État constituent les catégories les plus représentées. Le tableau socioprofessionnel du manuscrit source n'a pas été repris dans l'analyse principale, car ses effectifs par catégorie dépassent les totaux annoncés par sexe et ne permettent pas de distinguer clairement une réponse unique d'un éventuel choix multiple.

3.3. Traitement et analyse

Les données du questionnaire sont analysées à l'aide de fréquences et de pourcentages. Les proportions ont été recalculées lorsque les effectifs permettaient une vérification arithmétique directe. Les données électorales sont présentées sous forme de séries descriptives; aucune relation causale n'est inférée à partir de ces tableaux. Les sources documentaires servent à contextualiser l'évolution des candidatures, des mandats et des dispositifs juridiques.

4. Résultats

4.1. Participation des femmes aux élections nationales

Tableau 5. Candidatures féminines à l'élection présidentielle en RDC, 2006–2023

Cycle	Candidats (total)	Femmes candidates	% de femmes	Femme élue
2006	33	4	12,1	0
2011	11	0	0,0	0
2018	21	1	4,8	0
2023	26	2	7,7	0

Source : CENI et données compilées dans le manuscrit source; pourcentages recalculés.

La présence des femmes dans la compétition présidentielle demeure marginale sur l'ensemble de la période. Aucun des quatre cycles n'a conduit à l'élection d'une femme à la magistrature suprême. En 2023, deux femmes figuraient parmi les candidatures enregistrées au départ; l'une d'elles s'est ensuite retirée de la course. Cette faiblesse au niveau le plus visible du pouvoir politique contraste avec l'affirmation constitutionnelle de la parité.

Tableau 6. Évolution de la représentation des femmes à l'Assemblée nationale de la RDC

Année	Membres en fonction	Femmes	% de femmes
2006	500	42	8,4
2011	492	44	8,9
2019	500	50	10,0
2023	477	61	12,8

Source : Inter-Parliamentary Union (2024), série historique; valeurs au début ou après renouvellement de la législature.

La représentation féminine à l'Assemblée nationale progresse, mais lentement : elle passe de 8,4 % en 2006 à 12,8 % en 2023. Cette trajectoire confirme que l'existence d'un cadre juridique favorable ne suffit pas, à elle seule, à rapprocher rapidement les

institutions de la parité. Le même constat ressort du Baromètre Afrique 2024, qui souligne la lenteur générale des progrès et l'importance de mesures temporaires spéciales réellement applicables (International IDEA, 2024).

4.2. Participation féminine au Nord-Kivu et dans la ville de Beni

Tableau 7. Candidatures et élues aux législatives nationales au Nord-Kivu

Année	Hommes candidats	Femmes candidates	Total	% F	Hommes élus	Femmes élues	Total élus	% F élues
2006	851	127	978	13,0	44	4	48	8,3
2011	1 278	175	1 453	12,0	45	3	48	6,3
2018–2019	1 442	185	1 627	11,4	45	3	48	6,3
2023	1 593	250	1 843	13,6	29	3	32	9,4

Source : Données du manuscrit source attribuées à la CENI; totaux et pourcentages recalculés à partir des effectifs reportés.

Au Nord-Kivu, la part des femmes parmi les candidatures aux législatives nationales reste comprise autour de 11 à 14 % selon les cycles repris. La proportion de femmes parmi les élus demeure encore plus faible. Les données suggèrent ainsi un double filtre : accès limité à la candidature puis conversion réduite des candidatures en mandats.

Tableau 8. Candidatures et élues aux législatives provinciales au Nord-Kivu

Année	Hommes candidats	Femmes candidates	Total	% F	Hommes élus	Femmes élues	Total élus	% F élues
2006	526	106	632	16,8	43	1	44	2,3
2011	—	—	—	—	—	—	—	—
2018–2019	1 442	185	1 627	11,4	44	3	47	6,4
2023	1 499	463	1 962	23,6	29	3	32	9,4

Source : Données du manuscrit source attribuées à la CENI; incohérences arithmétiques corrigées à partir des effectifs reportés.

Les candidatures féminines aux élections provinciales progressent nettement en 2023 dans les données disponibles. Toutefois, cette hausse ne se traduit pas par une progression équivalente parmi les élus. Cette dissociation entre présence sur les listes et accès au mandat rejoint les travaux qui montrent que la conception des mesures de quota, le positionnement sur les listes et les pratiques des partis influencent fortement les résultats (Ndayiragije et al., 2023; Wang et al., 2021).

Tableau 9. Candidatures et élues aux législatives provinciales dans la ville de Beni

Année	Hommes candidats	Femmes candidates	Total	% F	Hommes élus	Femmes élues	Total élus	% F élues
2006	52	9	61	14,8	2	0	2	0,0
2011	—	—	—	—	—	—	—	—
2018–2019	82	36	118	30,5	2	0	2	0,0
2023	110	45	155	29,0	2	0	2	0,0

Source : Données du manuscrit source et archives CENI/Beni citées par les auteurs; pourcentages recalculés.

À Beni, la proportion de femmes parmi les candidatures provinciales augmente fortement entre 2006 et les deux derniers cycles documentés. Pourtant, aucune femme n'apparaît parmi les élus dans les données retenues par les auteurs. Le cas local montre donc que l'augmentation du vivier de candidates ne garantit pas, à elle seule, une représentation descriptive au niveau de l'Assemblée provinciale.

Tableau 10. Candidatures et élues aux législatives nationales dans la ville de Beni

Année	Hommes candidats	Femmes candidates	Total	% F	Hommes élus	Femmes élues	Total élus	% F élues
2006	53	3	56	5,4	2	0	2	0,0
2011	97	17	114	14,9	2	0	2	0,0
2018–2019	86	11	97	11,3	2	0	2	0,0
2023	96	14	110	12,7	2	0	2	0,0

Source : Archives du Bureau de liaison CENI/Beni citées dans le manuscrit source; pourcentages recalculés.

Pour la députation nationale à Beni, la part des femmes parmi les candidats demeure inférieure à 15 % sur toute la période, et aucune femme n'est signalée parmi les deux élus de la circonscription. Ce résultat renforce l'hypothèse d'un écart entre accès formel à la compétition et accès effectif au mandat.

4.3. Positionnement des femmes dans les partis politiques

Tableau 11. Sexe des responsables des structures sous-fédérales de partis étudiés à Beni

Parti politique	Sexe du/de la responsable sous-fédéral(e)	Direction féminine
DCF/N	Homme	Non
RCD/K-ML	Homme	Non
UDPS	Homme	Non
UNC	Homme	Non
AFDC&A	Homme	Non
ECIDE	Femme	Oui
BUREC	Homme	Non
MLC	Homme	Non

Source : Enquête des auteurs dans les sièges des partis; tableau simplifié à partir des données du manuscrit source.

Dans l'échantillon de partis observés, la direction sous-fédérale est très majoritairement masculine. Le cas d'ECIDE constitue une exception. Les auteurs rapportent par ailleurs que les structures féminines sont souvent mobilisées pour la sensibilisation, la propagande ou les manifestations, mais moins présentes dans les espaces de décision et de sélection des candidatures. Cette configuration illustre le rôle central des partis comme « gardiens de l'accès » aux fonctions électives.

4.4. Facteurs perçus comme limitant la participation politique des femmes

Tableau 12. Facteurs perçus comme limitant la participation politique des femmes à Beni

N°	Facteur déclaré	Fréquence	%
1	Moindre confiance accordée aux femmes	33/120	27,5
2	Faible confiance en soi / sentiment d'infériorité	47/120	39,2
3	Normes et coutumes patriarcales	66/120	55,0
4	Insuffisance des ressources financières	68/120	56,7
5	Attitudes masculines perçues comme excluantes	73/120	60,8
6	Faible soutien des dirigeants de partis à l'approche genre	55/120	45,8
7	Non-respect des textes relatifs à la parité	36/120	30,0
8	Volonté politique jugée insuffisante	58/120	48,3
9	Loi électorale perçue comme insuffisamment favorable	29/120	24,2
10	Peur	57/120	47,5
11	Responsabilités familiales et tâches domestiques	60/120	50,0
12	Faible niveau d'instruction	31/120	25,8
13	Préjugés sexistes	56/120	46,7
14	Absence de mécanismes contraignants de parité	42/120	35,0
15	Découragement	14/120	11,7
16	Restrictions religieuses	31/120	25,8

Source : Enquête des auteurs; pourcentages recalculés sur n = 120.

Les facteurs les plus fréquemment cités sont les attitudes masculines perçues comme excluantes (60,8 %), l'insuffisance des ressources financières (56,7 %), les normes et coutumes patriarcales (55,0 %), les responsabilités familiales et domestiques (50,0 %) et une volonté politique jugée insuffisante (48,3 %). Les répondants évoquent également la peur, les préjugés sexistes, le faible soutien des dirigeants des partis et l'absence de mécanismes contraignants.

Ces résultats doivent être interprétés comme des perceptions déclarées et non comme des estimations causales. Ils convergent néanmoins avec la littérature africaine récente, qui met l'accent sur l'interaction entre ressources économiques, normes de genre, fonctionnement des partis, violences politiques et conception des mesures de quota (Berry et al., 2021; International IDEA, 2024; Johnson-Myers, 2023; Olaitan, 2024).

5. Discussion

5.1. De l'égalité juridique à la représentation effective

Le premier résultat majeur est le décalage entre un cadre juridique relativement explicite et une représentation féminine encore faible. La Constitution, la Loi n° 15/013 et la réforme électorale de 2022 consacrent des principes favorables à la participation des femmes, mais les données nationales et locales montrent que leur effet reste limité. La mesure d'exemption du cautionnement pour les listes comportant au moins 50 % de femmes constitue une incitation utile, mais elle ne contraint pas les partis à atteindre la parité et ne garantit ni un positionnement compétitif ni l'élection des candidates (CENI, 2024; République démocratique du Congo, 2022).

Cette situation est cohérente avec les travaux comparatifs sur les quotas en Afrique. Ndayiragije et al. (2023) montrent que les quotas peuvent améliorer la représentation descriptive tout en produisant des effets variables selon les espaces où ils s'appliquent. Berry et al. (2021) soulignent en outre que l'inclusion institutionnelle peut susciter des formes de résistance ou de backlash. L'enjeu n'est donc pas seulement d'ouvrir l'accès aux listes, mais de transformer les pratiques de sélection, de financement et de leadership au sein des partis.

5.2. Le rôle des partis, des ressources et des normes sociales

Les données de Beni mettent en évidence le rôle combiné des ressources économiques, des normes patriarcales et de la structure partisane. L'accès au financement est particulièrement important dans un système où la campagne électorale suppose des dépenses de mobilisation, de déplacement, de communication et de surveillance du scrutin. Les travaux de Wang et al. (2021) montrent que les préférences concernant les mesures d'action positive sont elles-mêmes liées aux logiques partisans et aux positions de pouvoir, ce qui renforce l'idée que la participation féminine dépend largement des règles et incitations internes aux organisations politiques.

La charge familiale, les stéréotypes et la confiance accordée aux femmes ne doivent pas être réduits à des caractéristiques personnelles. Ils reflètent des rapports sociaux qui distribuent différemment le temps, les ressources, la mobilité et la légitimité publique. L'approche genre permet précisément de déplacer l'analyse d'un déficit supposé des femmes vers les conditions sociales et institutionnelles de la compétition politique.

5.3. Violences politiques, visibilité et sécurité de l'engagement

La littérature récente insiste également sur la violence à l'égard des femmes en politique, qui peut prendre des formes physiques, psychologiques, économiques ou numériques. Ces violences peuvent agir comme un mécanisme de dissuasion avant même l'entrée en compétition et affecter la capacité des femmes à maintenir une présence publique (International IDEA, 2024; Johnson-Myers, 2023). Dans un environnement où les répondants mentionnent la peur parmi les obstacles importants, les politiques de participation devraient donc intégrer explicitement la prévention du harcèlement, de l'intimidation et des discours sexistes.

5.4. Implications pour les politiques publiques et les partis

Les résultats plaident en faveur d'une stratégie à plusieurs niveaux. Premièrement, l'État et la CENI devraient évaluer l'efficacité de l'article 13 de la loi électorale et envisager, sur la base de cette évaluation, des mécanismes plus contraignants concernant la composition des listes, le positionnement des candidates et la transparence du financement. Deuxièmement, les partis devraient intégrer des règles internes de parité dans leurs organes de décision et leurs procédures de sélection. Troisièmement, des

dispositifs de mentorat, de formation, de soutien juridique et de financement devraient cibler les candidates en amont du cycle électoral. Quatrièmement, les médias et la société civile peuvent contribuer à réduire les stéréotypes en rendant visibles les parcours et compétences des femmes engagées dans les affaires publiques.

Enfin, la production régulière de données désagrégées par sexe — candidatures, positions sur les listes, dépenses de campagne, élus, nominations et responsabilités internes aux partis — est indispensable pour distinguer les progrès symboliques des changements institutionnels réels. Une politique de parité crédible doit pouvoir être suivie par des indicateurs publics, comparables et reproductibles.

6. Limites de l'étude

Cette étude présente plusieurs limites. Premièrement, l'échantillonnage de convenance ne permet pas de généraliser statistiquement les perceptions recueillies à l'ensemble de la population de Beni. Deuxièmement, l'analyse repose principalement sur des statistiques descriptives et ne teste pas l'association entre les caractéristiques individuelles et les attitudes envers la participation politique. Troisièmement, certaines séries historiques du manuscrit source comportaient des incohérences arithmétiques; seules les corrections directement vérifiables à partir des effectifs reportés ont été appliquées, tandis que les tableaux dont la cohérence ne pouvait pas être établie ont été écartés de l'analyse principale. Enfin, plusieurs données locales proviennent d'archives et de compilations citées par les auteurs; leur documentation systématique gagnerait à être renforcée dans les recherches futures.

7. Conclusion

L'étude montre que l'intégration de l'approche genre dans la vie politique de Beni entre 2006 et 2023 demeure incomplète. Les candidatures féminines ont progressé dans certains scrutins, mais cette évolution ne s'est pas traduite par une présence proportionnelle dans les fonctions électives. À l'échelle nationale, la progression des femmes à l'Assemblée nationale reste lente; à l'échelle locale, les données de Beni mettent en évidence une conversion particulièrement faible des candidatures féminines en mandats.

Les perceptions recueillies indiquent que la sous-représentation est associée à un ensemble de facteurs interdépendants : ressources financières limitées, normes patriarcales, responsabilités familiales, préjugés sexistes, faible soutien partisan, peur et faible force contraignante des dispositifs de parité. Cette configuration confirme qu'une politique de genre ne peut se limiter à proclamer l'égalité juridique ou à encourager la présence des femmes sur les listes.

Le passage d'une parité déclarative à une parité effective suppose des règles applicables et évaluables, des partis plus inclusifs, un soutien financier et technique aux candidates, des mécanismes de prévention des violences politiques, ainsi qu'un suivi public des résultats. Pour Beni, la participation politique des femmes doit être considérée non comme une question sectorielle, mais comme une dimension de la qualité démocratique, de la légitimité des institutions et de la gouvernance locale.

Contributions : Conceptualisation, P.S.V.; méthodologie, P.S.V., K.K.J-M., K.K.J-L., T.M., K.S.K., et K.K.R.; validation, K.K.J-M., K.K.J-L., T.M., K.S.K., et K.K.R.; investigation, K.K.J-M., K.K.J-L., T.M., K.S.K., et K.K.R.; ressources, P.S.V., K.K.J-M., K.K.J-L., T.M., K.S.K., et K.K.R.; traitement des données, P.S.V., K.K.J-M., K.K.J-L., T.M., K.S.K., et K.K.R.; rédaction du manuscrit, P.S.V.; visualisation, P.S.V., K.K.J-M., K.K.J-L., T.M., K.S.K., et K.K.R.; supervision, P.S.V., K.K.J-M., K.K.J-L., T.M., K.S.K., et K.K.R. ; correction du manuscrit, P.S.V., K.K.J-M., K.K.J-L., T.M., K.S.K., et K.K.R.

Les auteurs ont lu et approuvé la version finale du manuscrit.

Sponsor financier : Cette recherche n’a reçu aucun soutien financier.

Disponibilité des données : Les données ne sont pas disponibles.

Remerciement : Non applicable.

Conflits d’intérêt : Les auteurs déclarent n’avoir aucun conflit d’intérêt.

Références

1. Berry, M. E., Bouka, Y., & Kamuru, M. M. (2021). Implementing inclusion: Gender quotas, inequality, and backlash in Kenya. *Politics & Gender*, 17(4), 640–664. <https://doi.org/10.1017/S1743923X19000886>
2. Commission électorale nationale indépendante. (2024). Rapport annuel : Avril 2023–mars 2024. <https://www.ceni.cd/sites/default/files/2024-10/%20CENI%20RDC%20-%20Rapport%20Annuel%20-%202023-2024%20-%20FINAL%20-%2011062024.pdf>
3. Ebuteli. (2023). Femmes et élections en RDC. <https://www.ebuteli.org/publications/notes/femmes-et-elections-en-rdc>
4. Holmsten, S., Hughes, M. M., & Moser, R. (2024). Invisibility or inclusion? Ethnic parties, ethnic seats, and gender quotas and the representation of minoritized women. *Journal of Women, Politics & Policy*, 45(2), 191–212. <https://doi.org/10.1080/1554477X.2023.2256625>
5. Inter-Parliamentary Union. (2024). Democratic Republic of the Congo: National Assembly—Data on women. <https://data.ipu.org/parliament/CD/CD-LC01/data-on-women/>
6. International IDEA. (2024). Women’s political participation: Africa Barometer 2024 (2nd ed.). <https://doi.org/10.31752/idea.2024.46>
7. Johnson-Myers, T.-A. (2023). Violence against women in politics: Female politicians’ experience with political violence in Jamaica. *Bulletin of Latin American Research*, 42(1), 115–130. <https://doi.org/10.1111/clar.13314>
8. Ndayiragije, R., Vandeginste, S., & Meier, P. (2023). Women’s descriptive representation in Burundi: The mixed effects of gender quotas. *Africa Spectrum*, 58(2), 132–154. <https://doi.org/10.1177/00020397231203021>
9. Olaitan, Z. M. (2024). Women’s representation in African politics: Beyond numbers. Palgrave Macmillan. <https://doi.org/10.1007/978-3-031-76051-8>
10. République démocratique du Congo. (2006). Constitution de la République démocratique du Congo du 18 février 2006, telle que modifiée par la Loi n° 11/002 du 20 janvier 2011. <https://www.leganet.cd/Legislation/Constitution.2011.pdf>
11. République démocratique du Congo. (2015). Loi n° 15/013 du 1er août 2015 portant modalités d’application des droits de la femme et de la parité. <https://mail.leganet.cd/Legislation/Droit%20Public/DH/Loi.15.013.01.08.html>
12. République démocratique du Congo. (2022). Loi n° 22/029 du 29 juin 2022 modifiant et complétant la Loi n° 06/006 du 9 mars 2006 portant organisation des élections présidentielle, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales. Article 13.
13. UN Women. (2024). Women political leaders 2024. <https://localgov.unwomen.org/resource/women-political-leaders-2024>
14. Wang, V., Muriaas, R. L., & Peters, Y. (2021). Affirmative action measures and electoral candidates’ positioning in Zambia. *The Journal of Modern African Studies*, 59(4), 507–533. <https://doi.org/10.1017/S0022278X21000264>